



Le baromètre des retraité.es

Il est où le bonheur des boomers ?

Le baromètre des retraités 2024 a montré que nous ne vivons pas tous la même retraite : les priorités ne sont pas de même nature lorsqu'on dispose d'une pension de retraite inférieure à 1400 euros, que lorsqu'on peut compter sur une pension supérieure à 2500 euros.

Le Baromètre 2025 a été marqué par la déclaration malvenue et âgiste d'un Premier ministre qui a dépeint des retraités « boomers » vivant confortablement aux crochets de la société. Cette déclaration a choqué, meurtri, mis en colère de nombreux retraités dont la grande crainte est de perdre leur autonomie et de finir leurs jours en EHPAD. Le temps libre est certes leur principale richesse, mais leur temps en bonne santé, lui, est limité.

Qui sommes-nous ?

L'UNSA Retraités regroupe les adhérents retraités des syndicats de l'UNSA. Elle a pour vocation de les informer, de produire des analyses portant sur les grands dossiers qui les concernent. Elle siège dans les instances internes de l'UNSA tant au niveau national que dans les régions et départements.

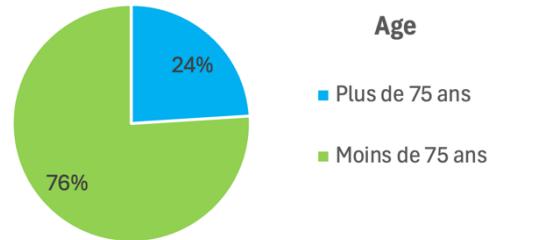
Ses militants représentent l'UNSA dans certaines instances, Conseils Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie, et Haut Conseil de l'Âge au niveau national.

Pour la deuxième année, l'UNSA Retraités produit un Baromètre des retraités. Il n'a pas la prétention d'avoir valeur de sondage, mais il permet l'expression de retraités adhérents de l'UNSA et au-delà, afin de traduire au plus près leurs conditions de vie de retraités.

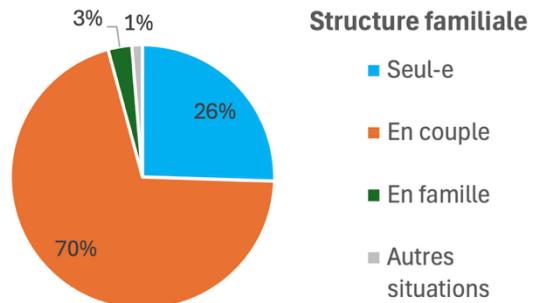
Notre Baromètre 2025 a recueilli du 22 septembre au 26 octobre, les réponses de 2629 retraités, divers par leur âge, leur lieu de résidence, leur niveau de pension. Tous les aspects de la vie à la retraite ont été explorés pour cerner le mieux possible, les attentes et les problèmes des retraités.

Le profil des répondants à l'enquête.

Age :	Plus de 75 ans	24 %
	Moins de 75 ans	76 %

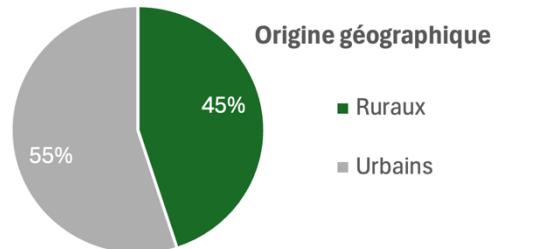


Sexe :	Femmes	44 %
	Hommes	55 %

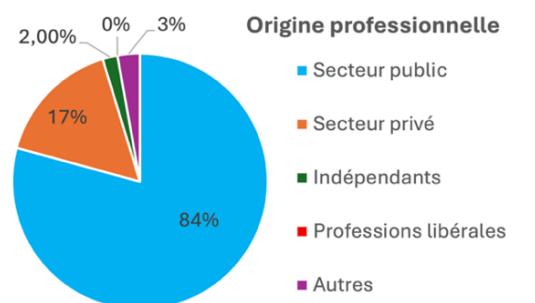


Structure familiale :	Seul :	26 %
	En couple	70 %
	En famille	3 %
	Autres situations	1 %

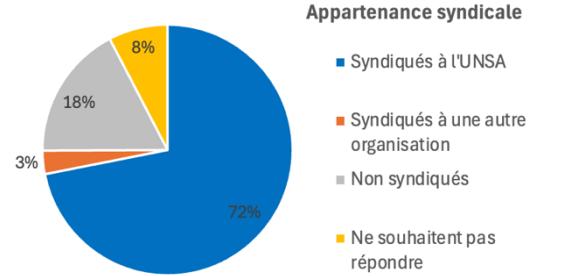
Origine géographique :	Ruraux	45 %
	Urbains	55 %



Logement :	Locataires	11 %
	Propriétaires	86 %
	Autres situations	3 %

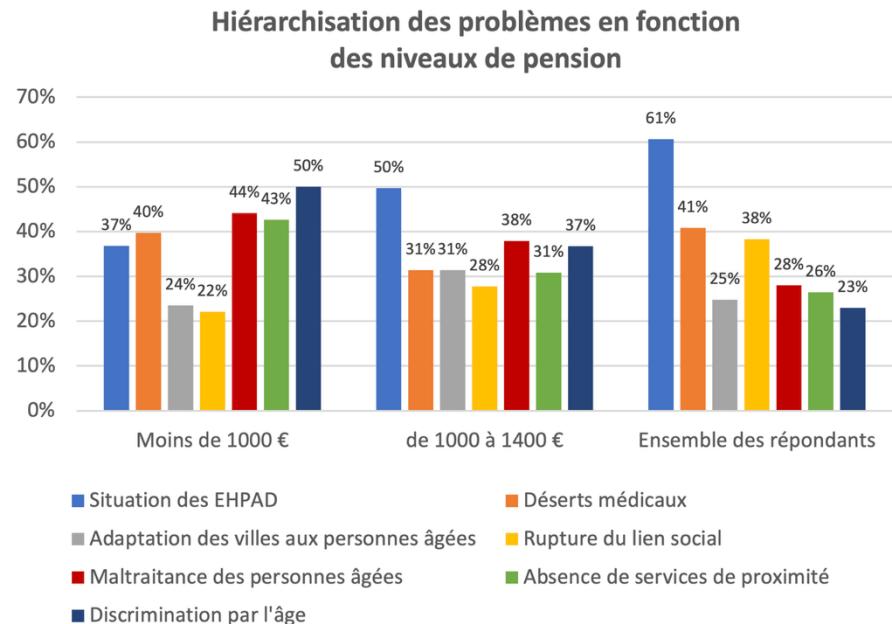


Origine professionnelle :	Secteur public :	84 %
	Secteur privé :	17 %
	Professions libérales :	0 %
	Indépendants :	2 %
	Autre :	3 %



La situation des EHPAD est perçue comme le problème le plus grave.

Si l'on analyse en fonction des niveaux de pension, on constate que les retraités modestes perçoivent comme prioritaires des problèmes différents : Discrimination par l'âge, maltraitance, et absence de services de proximité. A l'inverse, les plus aisés s'inquiètent surtout de la situation des EHPAD, de la rupture des liens sociaux et des déserts médicaux.

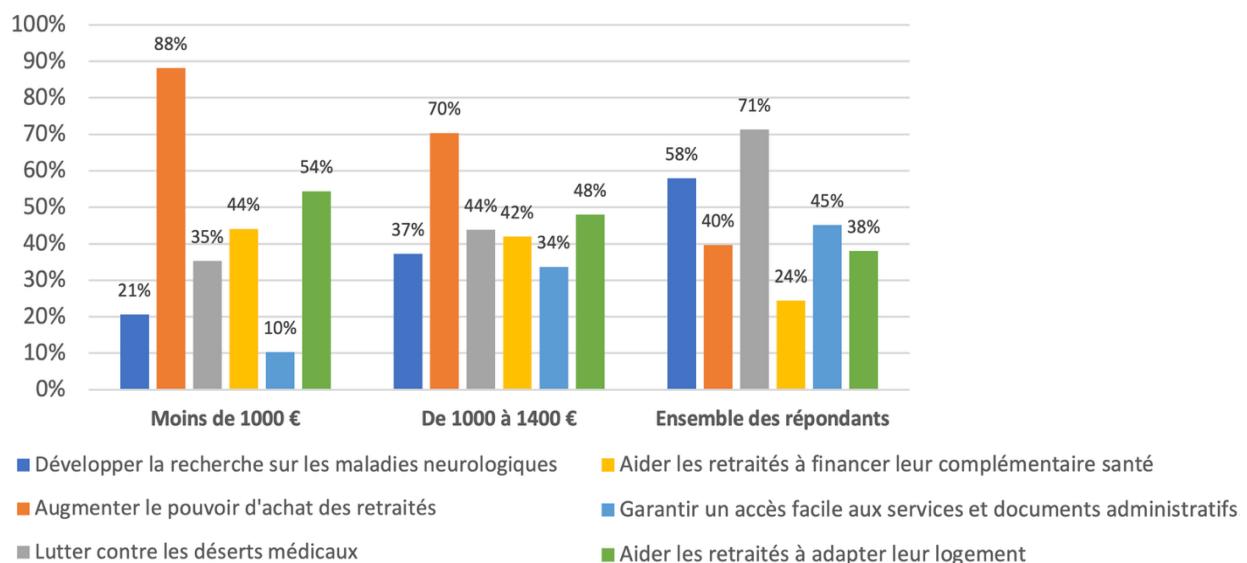


La mesure prioritaire est la lutte contre les déserts médicaux.

Vient ensuite la recherche sur les maladies neuro-dégénératives. En troisième position, les retraités attendent un accès plus facile aux services et documents administratifs. Ces priorités sont partagées par les retraités disposant de retraites supérieures à 2000 €.

Pour les retraités les plus modestes, les priorités sont différentes. Les questions liées au pouvoir d'achat prennent le pas sur les questions de santé. Vient en premier l'augmentation du pouvoir d'achat, puis l'aide à l'adaptation des logements et l'aide au financement des complémentaires santé.

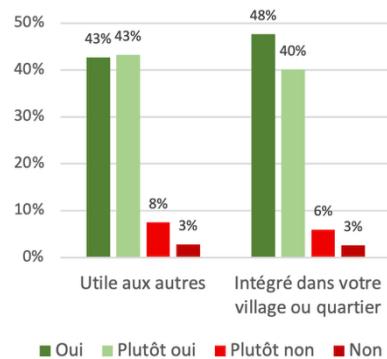
Les mesures prioritaires attendues par les retraités



Les retraités se sentent bien intégrés et utiles...

86% des retraités qui ont participé à notre enquête se sentent utiles ou plutôt utiles aux autres. 87% se sentent bien intégrés dans leur environnement, quartier, ville ou village. Ce sentiment est très largement partagé, quel que soit le niveau de pension.

88% des retraités qui ont répondu ont estimé le passage à la retraite positif. Cela témoigne de la capacité à maintenir du lien social après la fin de la vie professionnelle.



Mais ils sont sensibles à certaines discriminations

30 % s'estiment discriminés par rapport à leur situation de retraités.

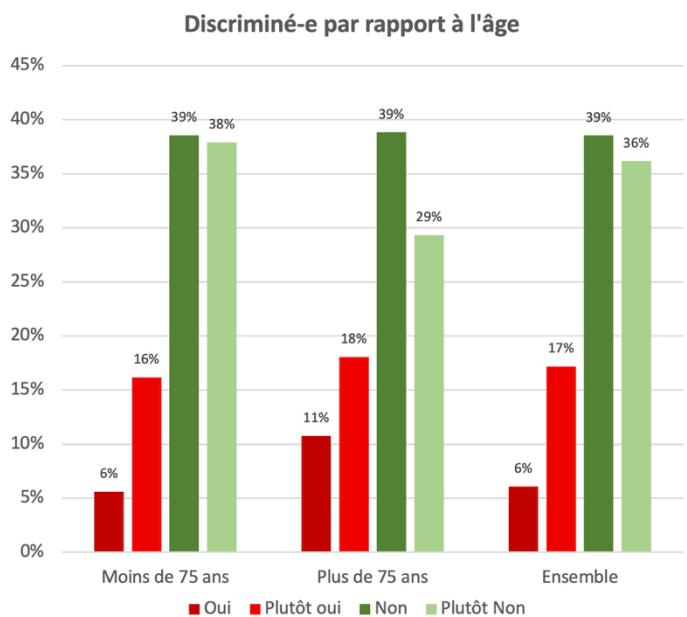
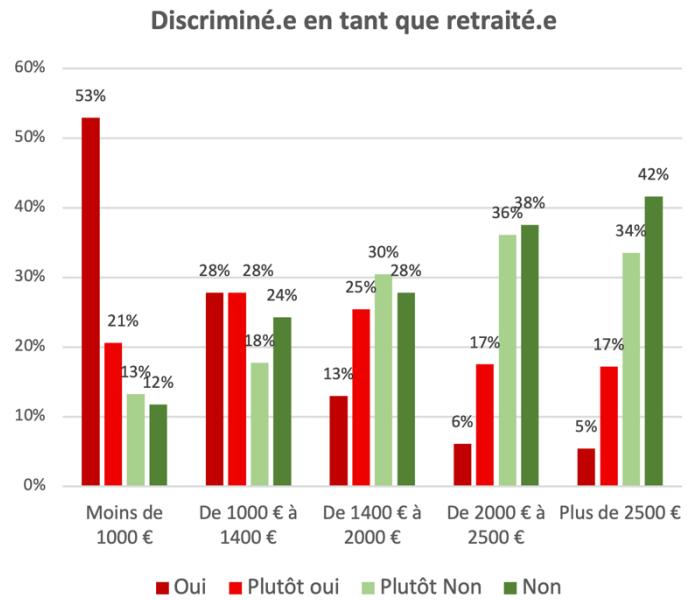
Ils n'étaient que 24 % en 2024. Peut-être faut-il voir dans cette augmentation assez forte du sentiment de discrimination une réaction aux propos incisifs de François Bayrou qualifiant les retraités de « boomers ».

Retraité pauvre, on se sent beaucoup plus discriminé. 73 % des retraités disposant de moins de 1000 € et 56 % des retraités disposant d'une pension comprise entre 1000 € et 1400 € subissent cette discrimination en tant que retraité.

À l'inverse, 75 % des retraités disposant de plus de 2500 € de pension ne se sentent pas confrontés à la discrimination.

La sensibilité par rapport à l'âgisme augmente avec l'âge.

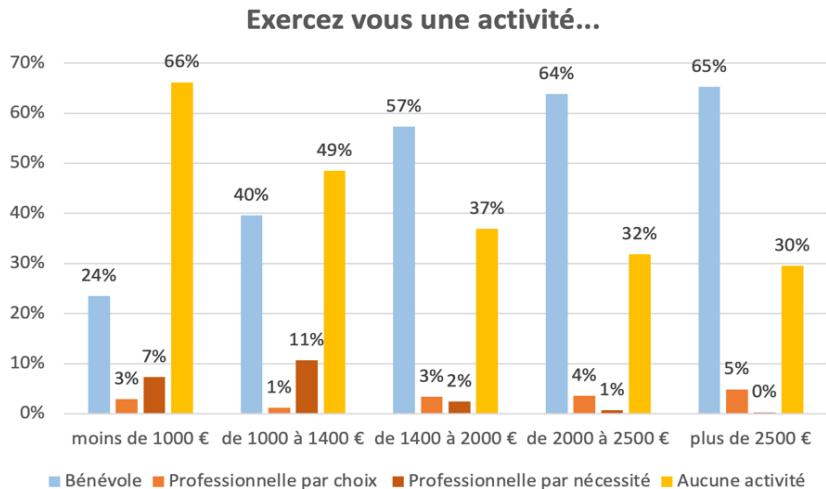
22 % des retraités de moins de 75 ans sont sensibles à cette discrimination, mais au-delà de 75 ans, la proportion de personnes confrontée à l'âgisme atteint 29 %.



Retraités mais très actifs...

L'activité bénévole mobilise en moyenne six retraités sur dix parmi les participants à notre enquête.

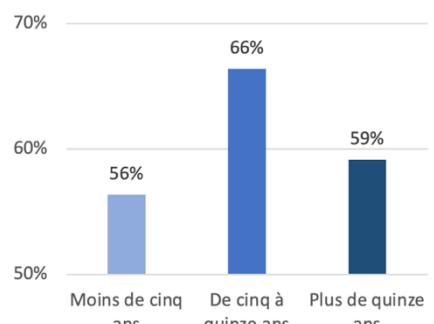
Cependant, l'implication dans le bénévolat est plus faible pour les retraités disposant de petites pensions, qui sont proportionnellement plus nombreux à cumuler emploi et retraite : respectivement 10 % pour les pensions inférieures à 1000 € (ils étaient 19 % en 2024) et 12 % pour les pensions comprises entre 1000 € et 1400 €. A l'inverse, si 5 % des retraités percevant plus de 2500 € de pensions cumulent retraite et emploi, c'est par choix et non par nécessité.



Et très impliqués dans le bénévolat.

63 % des répondants déclarent avoir une activité bénévole. Cette proportion est un peu plus faible chez les femmes (59 %) que chez les hommes (64 %). Les retraités qui sont à la retraite depuis plus de 5 ans et moins de 15 ans sont les plus investis dans le bénévolat. Ils sont deux sur trois à pratiquer le bénévolat. Les adhérents d'un syndicat de l'UNSA ont également un investissement dans le bénévolat plus important, de l'ordre de 66 %. Les ruraux sont un peu plus investis dans le bénévolat (63 %) que les urbains (60 %).

Investissement dans le bénévolat en fonction du temps passé à la retraite



L'investissement des retraités est également variable selon le niveau de pension.

Les retraités les plus modestes ont plus de difficultés à s'investir dans le bénévolat, car ces pratiques supposent d'engager des frais pour se déplacer, quelquefois acquitter des cotisations et de mobiliser du temps. Ces résultats sont cohérents avec L'enquête du Haut Conseil de l'âge sur le bénévolat.

Entre 2024 et 2025, on relève que l'investissement des femmes se renforce (+2 points) quand celui des hommes se contracte. Chez les plus de 75 ans, la pratique d'activités bénévoles progresse de 4 points.

Parmi les répondants à notre baromètre, le profil type du bénévole pourrait être une personne vivant dans le secteur rural, à la retraite depuis plus de cinq ans, mais moins de quinze ans et disposant d'une pension entre 2000 et 2500 euros. Avec ce profil, trois retraités sur quatre sont investis dans le bénévolat.

Sans tous ces retraités bénévoles, nombre d'associations mettraient la clef sous la porte.

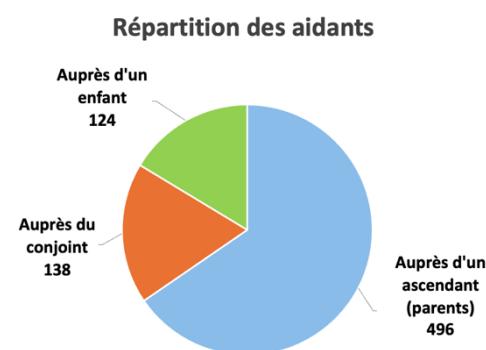
Près de la moitié des répondants déclarent être ou avoir été aidants.

48 % des répondants au questionnaire déclarent être ou avoir été en situation d'aider matériellement un proche ou de l'accompagner pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne. Cette situation concerne plus souvent les femmes que les hommes.

L'aide s'exerce le plus souvent auprès d'un ascendant, mais aussi auprès du conjoint ou d'un enfant.

Être proche aidant d'une personne ayant besoin d'une aide régulière à l'autonomie peut avoir des conséquences sociales (isolement) et financières (baisse de revenu, dépenses supplémentaires).

Plus qu'une aide matérielle, les personnes en situation d'aidant préféreraient une aide en temps, pour le droit au répit ou un accompagnement pour rompre l'isolement. Ces demandes sont particulièrement marquées pour les femmes (60 %). Toutefois, les retraités les plus modestes sont davantage en difficulté. 88 % voudraient une aide financière et 65 %, une aide en temps pour le droit au répit ou un accompagnement pour rompre l'isolement.



De nombreux retraités nous ont fait part dans les contributions libres, de leur attachement à la solidarité intergénérationnelle dans le cercle familial : aide à leurs parents très âgés, aide matérielle à leurs enfants, garde fréquente de leurs petits-enfants.

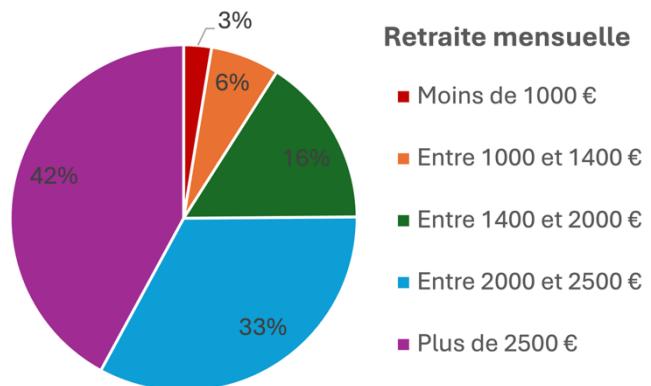
Le pouvoir d'achat, sujet primordial.

Le niveau de pension des répondants reflète assez largement celui des adhérents de l'UNSA Retraités, très nombreux parmi les participants à l'enquête : une majorité d'anciens agents de la fonction publique relevant de l'encadrement ou des professions intermédiaires, ce qui explique la sur-représentation de profils dont la pension est supérieure à 2500 €.

Pour autant 9 % des répondants ont une pension inférieure à 1400 €, ce qui permet d'effectuer une analyse assez efficiente de la situation des retraités modestes.

Retraite mensuelle :

Moins de 1000 € : 3% (3 % en 2024)
De 1000 à 1400 € : 6% (7 % en 2024)
De 1400 à 2000 € : 16% (19 % en 2024)
De 2000 à 2500 € : 33% (35 % en 2024)
Plus de 2500 € : 42% (36 % en 2024)



Femmes retraitées : de fortes disparités de pensions par rapport aux hommes.

En moyenne, les pensions des femmes sont inférieures de 38% à celles des hommes. C'est une situation largement documentée. Dans le panel des personnes qui ont répondu à notre enquête, ce constat se vérifie de façon criante : parmi les retraités déclarant une pension inférieure à 1000 €, 91 % sont des femmes.

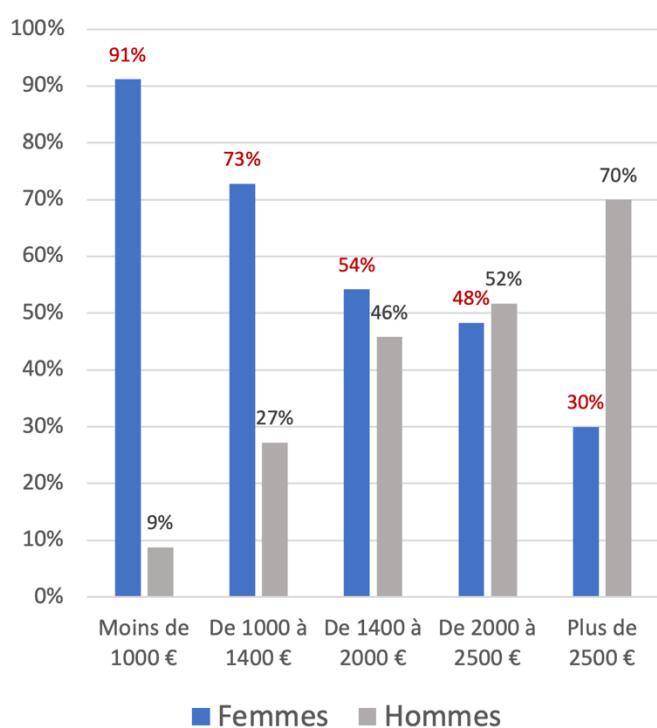
Pour les pensions comprises entre 1000 € et 1400 €, les femmes représentent 73 % des répondants.

Entre 1400 € et 2000 €, elles sont encore majoritaires. A ce niveau de pension, 54 % des retraités qui ont répondu à l'enquête sont des femmes.

Ce n'est qu'à partir de 2000 € de pension que les hommes sont majoritaires.

Entre 2000 € et 2500 € de pension, 48 % des répondants sont des femmes et au-delà de 2500 €, on ne trouve que 30 % de femmes parmi les personnes qui ont répondu.

Proportion de femmes par niveau de pension



Avec une pension de moins de 1000 €, on survit et on s'isole.

Près de trois retraités sur quatre disposant de moins de 1000 € de pension nous déclarent rencontrer des difficultés à faire face à leurs dépenses alimentaires. 80 % ont du mal à se chauffer.

Trois sur quatre ont des difficultés pour

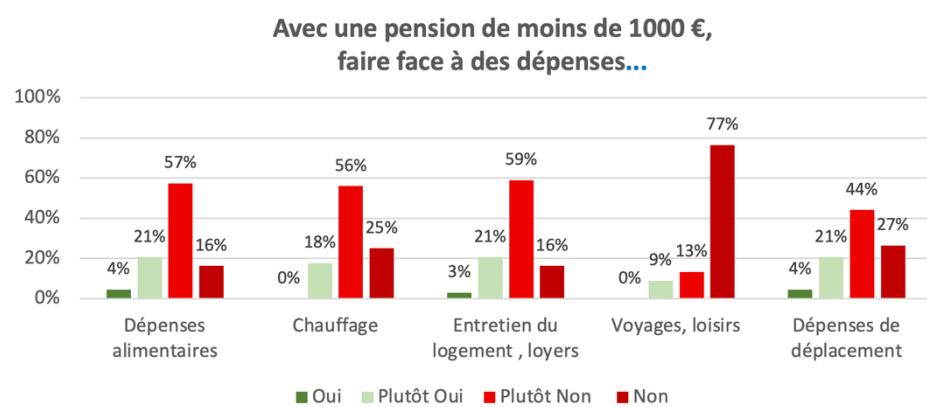
entretenir leur logement ou payer leur loyer. Pour 70%, il est difficile ou impossible de faire face aux dépenses pour se déplacer et pour 90 % d'entre eux, voyages et loisirs sont des luxes inaccessibles.

A ce niveau de pension, la précarité est le lot quotidien et le moindre accident budgétaire suffit à bousculer un équilibre très fragile. Il faut tenir compte du fait que 60 % de ces retraités déclarent disposer d'autres ressources que leur pension, ce qui ne suffit pas à les mettre à l'abri de la pauvreté.

Par rapport à 2024, sur quatre des cinq postes de consommation retenus, on constate une dégradation de la situation. Seule l'appréciation concernant les dépenses de chauffage reste à peu près stable. Pour les autres dépenses, la proportion des répondants qui signalent des difficultés relatives ou lourdes pour faire face aux dépenses a augmenté.

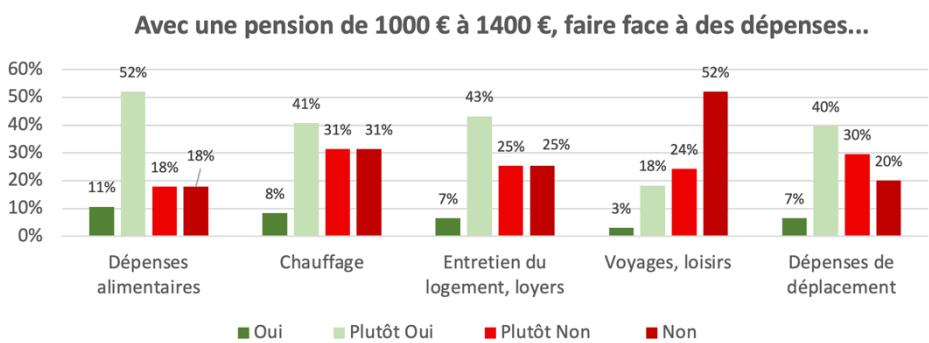
Avec une pension de 1000 à 1400 € la précarité s'impose dans le quotidien.

Avec une pension entre 1000 et 1400 €, 35 % des retraités sont confrontés à une précarité alimentaire, 63 % rencontrent des difficultés pour se



chauffer. Un retraité sur deux est confronté à des difficultés financières pour entretenir son logement, payer son loyer ou assumer la charge financière de ses déplacements. Pour les trois-quarts d'entre eux, les loisirs et voyages demeurent un luxe inaccessible, ou auquel il est difficile d'accéder.

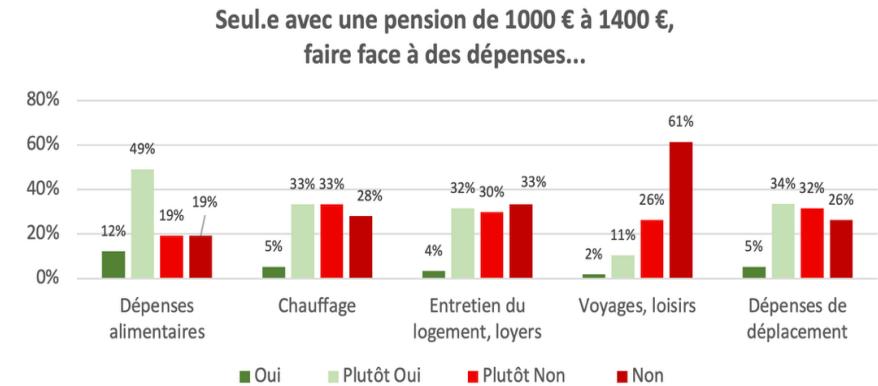
Et en 2024 ? La situation était encore plus difficile sur l'ensemble des postes de consommation. Pour ces retraités, le recul de l'inflation et la revalorisation des pensions ont permis d'atténuer un peu la précarité.



Pas facile non plus de vivre sa retraite seul-e, avec une pension de 1000 € à 1400 €...

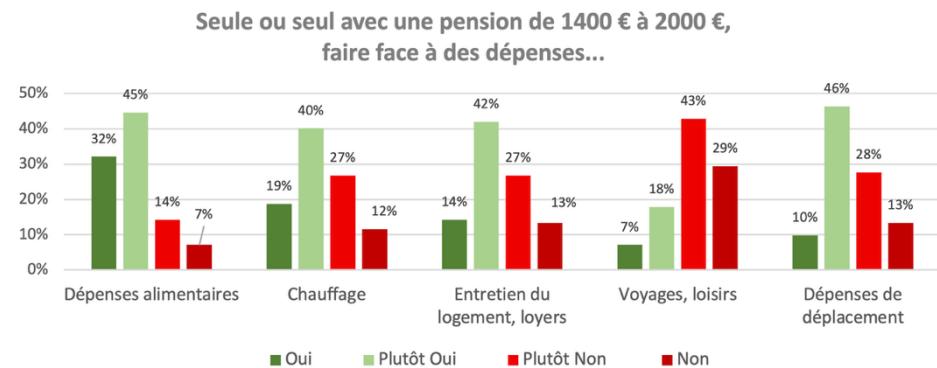
Seul ou seule avec une pension de 1000 € à 1400 €, la vie est plus difficile qu'en couple. 38 % de ces personnes ont du mal à payer leurs achats alimentaires, 61 % ont du mal à se chauffer, 63 % à entretenir leur logement ou payer leur loyer, 58 % à assumer leurs dépenses de déplacements. Quant aux voyages et aux loisirs, 87% s'en privent !

C'est dans cette tranche de revenus que se situaient une bonne partie des anciens agents publics bénéficiaires du chèque vacances supprimé en 2023. Cette prestation sociale de 270 € en moyenne, aidait (un peu) au départ en vacances ou à l'accès aux loisirs.



Et avec une pension comprise entre 1400 et 2000 euros ?

Dans cette situation, et avec ce niveau de pension, les précarités alimentaires deviennent moins significatives, mais 38% de ces retraités ont encore du mal à se chauffer et 40% à entretenir leur logement ou à financer leurs déplacements. Quant aux voyages et aux loisirs, ils s'en privent à 70%.



On se situe pourtant dans une tranche de revenus qui avoisine ou dépasse la pension moyenne, de l'ordre de 1545 € en 2023. Et pourtant, le spectre de la précarité se faufile encore dans le quotidien de ces retraités, majoritairement des retraitées.

Vivre seul n'est pas une sinécure sur le plan matériel, et ces retraités-là, du moins celles et ceux de la tranche supérieure de ce niveau de pension, pourraient voir leurs impôts augmenter du fait de la transformation de l'abattement fiscal de 10% en abattement forfaitaire à 2000 €.

Vous avez dit « boomers » ?

Seul-e avec une « bonne retraite », on vit comment ?

Une retraite comprise entre 2000 € et 2500 €, très supérieure à la moyenne des pensions, est censée mettre à l'abri de la précarité. Les retraités qui en bénéficient sont la cible de mesures fiscales envisagées pour mettre à contribution des supposés « nantis » que sont les bénéficiaires de telles pensions. Mais qu'en est-il quand ils vivent seul-es ?

- 8,8% déclarent avoir des difficultés à faire face à leurs dépenses alimentaires. C'est assez marginal.
- Mais 23,7% ont du mal à se chauffer.
- 29,5% rencontrent des difficultés pour payer leur loyer ou entretenir leur logement, et pour assumer leurs frais de déplacement.
- Quant aux dépenses liées aux loisirs et aux vacances, 45,4% déclarent avoir des difficultés à se payer ce type de dépenses.

On est très loin de l'image du retraité globe-trotter, arpentant les aéroports de la planète !

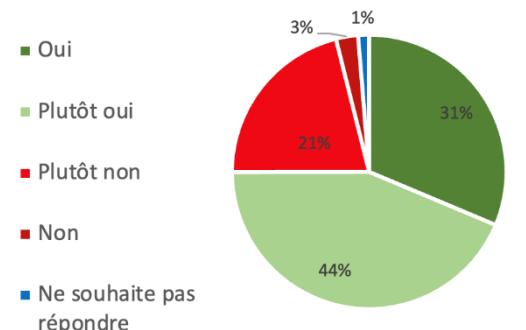
Ce sont cependant ces retraités qui sont ciblés par la transformation de l'abattement fiscal en abattement forfaitaire à 2000 €, et en passe de voir leurs impôts sur le revenu augmenter de plus de 10%.

Ils sont pourtant trois sur dix à être confrontés à une gêne financière réelle pour des dépenses aussi basiques que l'entretien du logement, la charge des loyers, ou le coût des déplacements, et plus d'un sur cinq est confronté à la précarité énergétique.

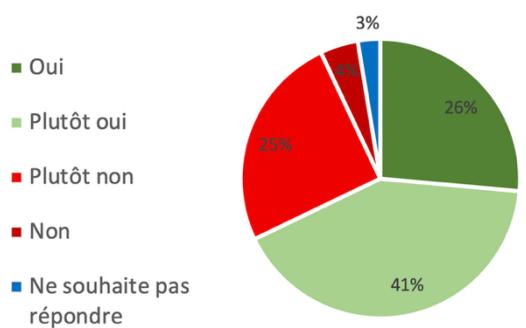
Vivre sa retraite seul, c'est assumer seul les dépenses incompressibles d'un ménage, et donc s'imposer certaines restrictions, au premier rang desquelles voyages et loisirs, parce que le « reste à vivre » une fois les dépenses contraintes assumées, impose des limites à la consommation.

De quoi réviser la notion de « retraité riche » !

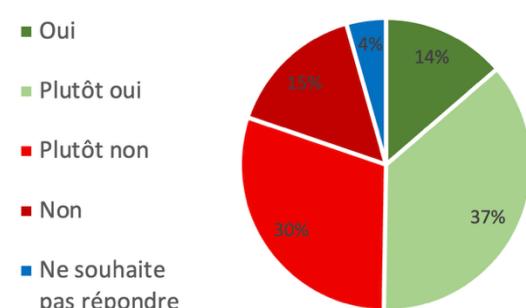
Estimez-vous vos revenus suffisants pour faire face aux dépenses de chauffage ?



Estimez-vous vos revenus suffisants pour faire face aux frais de loyer ou d'entretien du logement ?



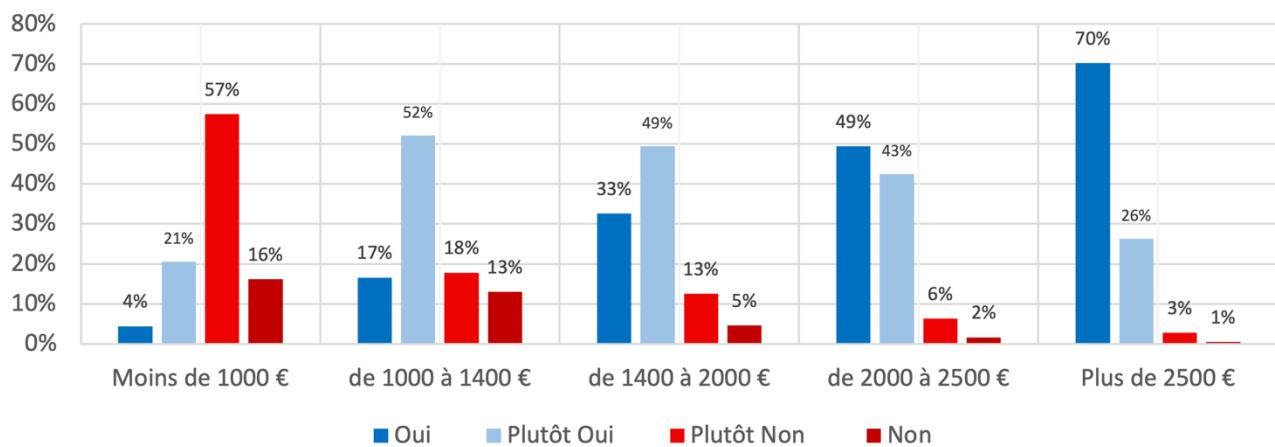
Estimez-vous vos revenus suffisants pour faire face aux frais de loisirs et de voyages ?



La précarité alimentaire.

La précarité en matière de dépenses alimentaires est en recul. La diminution de l'inflation sur les produits alimentaires entre 2024 et 2025 en est sans doute à l'origine. Il n'en reste pas moins que ceux qui répondent plutôt non à la question « Estimez-vous vos revenus suffisants pour faire face à vos dépenses alimentaires ? » sont plus de 57 % parmi les retraités les plus modestes et encore un sur six dans la tranche de pension entre 1000 et 1400 €. Ce n'est qu'au-dessus de 2000 € que la précarité alimentaire devient marginale.

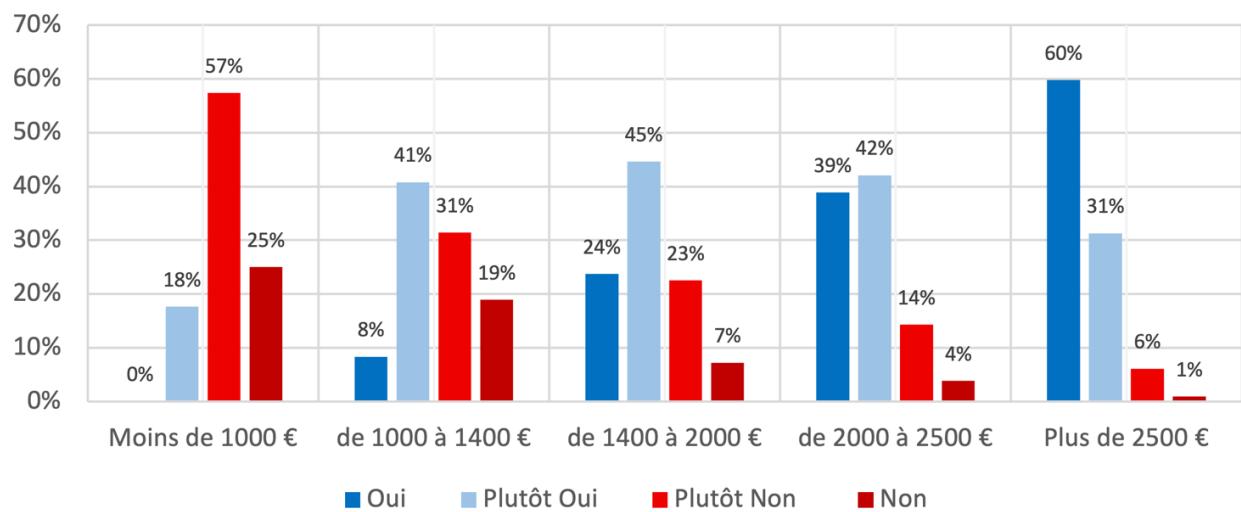
Estimez vous vos revenus suffisants pour faire face à vos dépenses alimentaires ?



La précarité énergétique.

Ce n'est qu'au-dessus de 2000 € de pension que nos répondants échappent à une certaine précarité énergétique. Elle est critique pour les bénéficiaires de pensions inférieures à 1400 €. Là aussi, la crise inflationniste a probablement pesé dans le ressenti des retraités.

Estimez vous vos revenus suffisants pour faire face à vos dépenses de chauffage ?

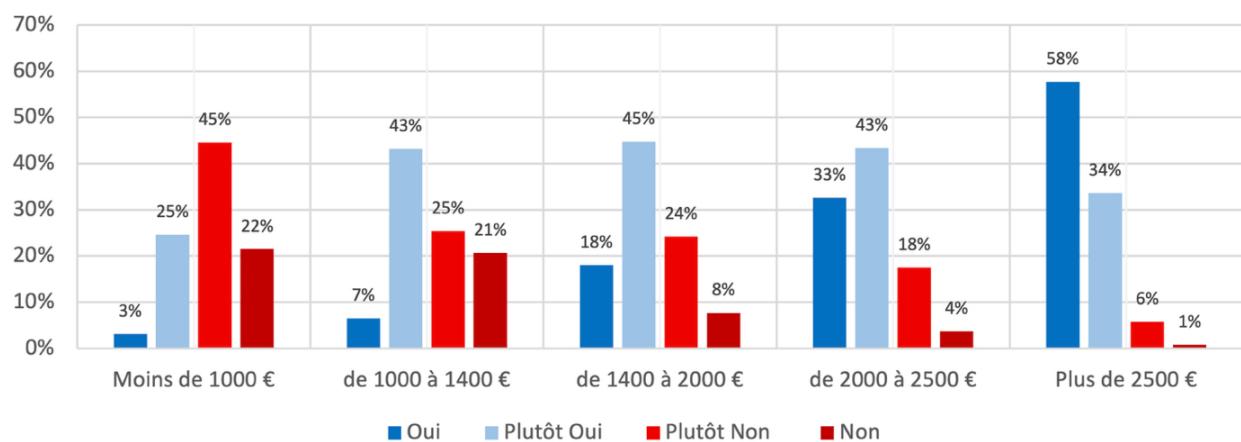


Les précarités liées au logement.

Jusqu'à 2000 € de pension, l'entretien du logement est considéré comme une charge très lourde sur le budget des retraités. Ceux-ci sont pourtant propriétaires de leur logement dans 89% des cas.

Contrairement à une idée généralement répandue, la situation de propriétaire ne met pas à l'abri d'une certaine précarité. Et ces éléments autorisent à questionner la pertinence du mode de calcul qui consiste à ajouter des « loyers fictifs » aux revenus des retraités au prétexte qu'ils ont payé leur logement. Mais un logement, surtout quand il a l'âge de son propriétaire, ça coûte en entretien !

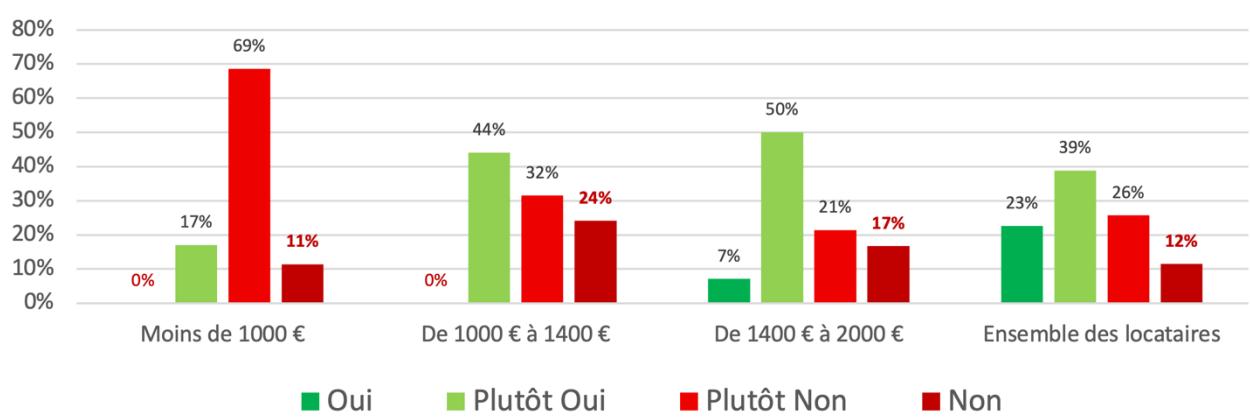
Estimez vous vos revenus suffisants pour faire face à vos dépenses de loyer ou d'entretien du logement?



Pour les retraités modestes les loyers pèsent lourd sur le budget.

Avec moins de 1000 € de pension, huit retraités locataires sur dix déclarent avoir du mal à payer leur loyer. Et avec une pension entre 1000 € à 1400 €, ils sont encore 55 % à faire le même constat.

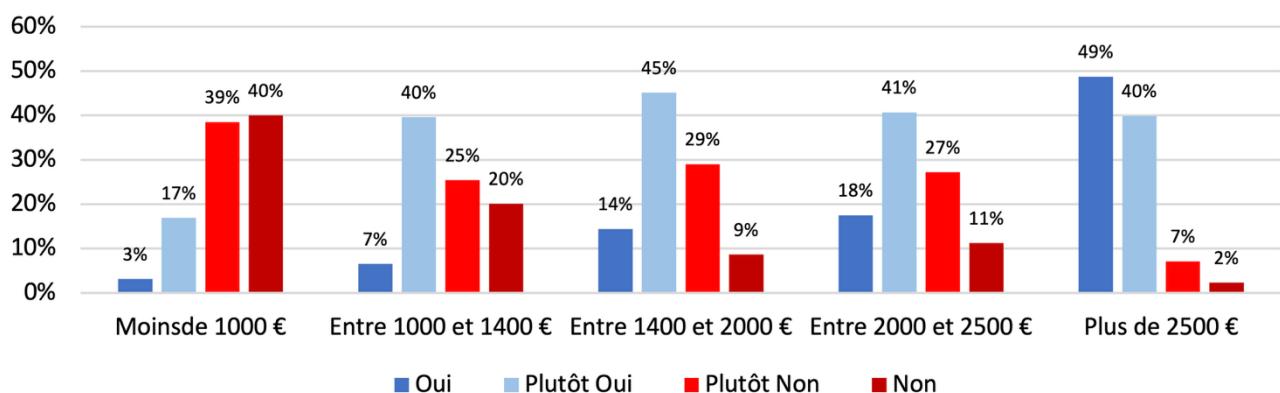
Locataire, estimez vous vos revenus suffisants pour faire face à vos dépenses de logement ?



Pauvres, isolés, ruraux, en difficulté pour se déplacer.

En dessous de 1400 € de pension les déplacements pèsent lourd dans le budget des retraités et limitent les possibilités de mobilité. A ce niveau-là, si l'on ne se situe pas dans la catégorie des exclus, le coût des déplacements assigne ces retraités dans la catégorie des reclus !

Vos ressources vous permettent-elles de faire face aux dépenses liées aux déplacements ?

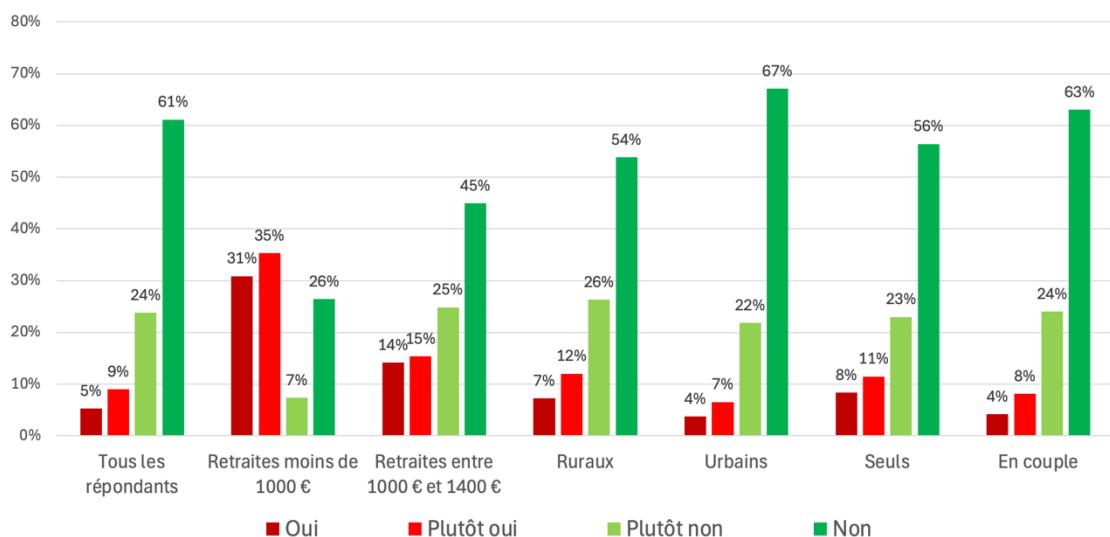


La mobilité est perçue comme une condition fondamentale de l'autonomie et de la qualité de vie.

Les difficultés de déplacement sont plus fortes chez les retraités disposant de pensions inférieures à 1400 €. C'est aussi le cas d'un rural sur cinq et d'une personne sur cinq vivant seule.

En habitat urbain les transports collectifs permettent de se déplacer. En secteur rural, les contributions libres au questionnaire soulignent une dépendance forte à la voiture individuelle et la perte du permis de conduire comme facteur direct d'isolement. Le manque de clarté concernant l'instauration possible d'une visite médicale pour conserver le permis de conduire inquiète beaucoup.

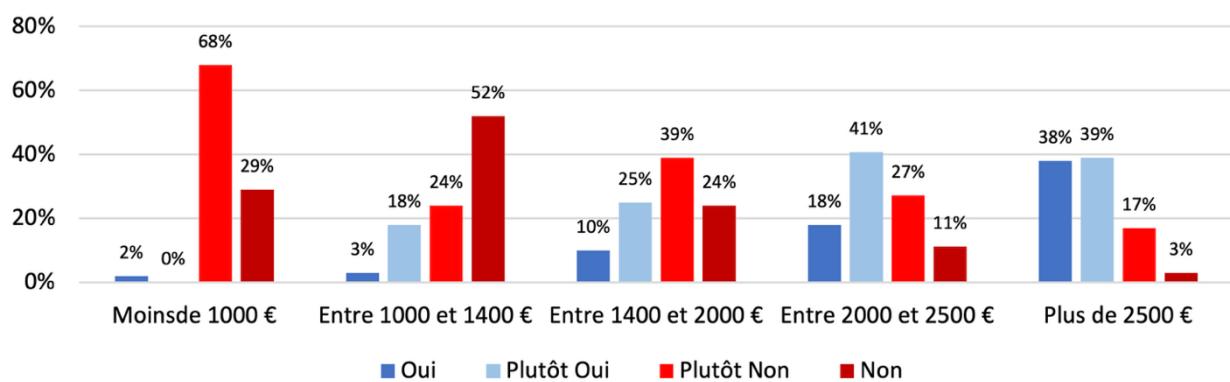
Êtes-vous confronté·e à des difficultés de transport ?



Le droit aux loisirs et aux vacances.

Les dépenses pour les loisirs et vacances sont les premières à être sacrifiées. Ce n'est qu'au-delà de 2000 € de pension que le droit aux vacances et aux loisirs devient effectif pour une majorité de retraités. Entre 1400 € et 2000 €, seulement 35 % peuvent en bénéficier sans mettre à mal leur budget. Entre 1000 € et 1400 €, c'est un retraité sur cinq qui peut financer sans trop de problèmes ses voyages et ses loisirs. En dessous de 1000 €, les retraités se situent en mode « survie » et l'accès à ce type de dépenses est tout simplement inenvisageable pour la quasi-totalité.

Vos ressources vous permettent-elles de faire face aux dépenses de loisirs et de voyages ?



Les mesures de « mise à contribution des retraités » sont-elles acceptables ?

Nous avons proposé aux participants à notre enquête de donner leur avis sur trois des mesures avancées pour combler les déficits publics, qui mettent à contribution les retraités :

➤ Ne plus revaloriser les pensions

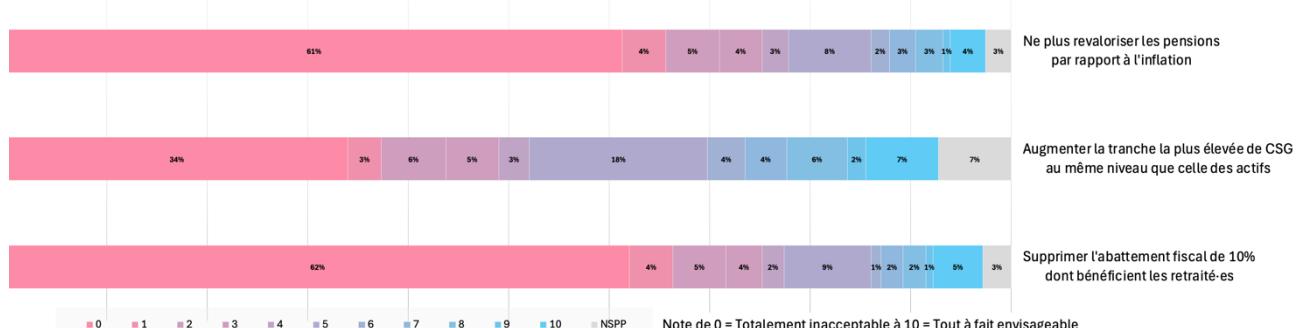
Cette mesure est totalement rejetée par 65 % des répondants.

➤ Augmenter la tranche la plus élevée de CSG des retraités au niveau de celle des actifs

Cette mesure est totalement rejetée par 37 %, mais envisageable pour 23 % des répondants.

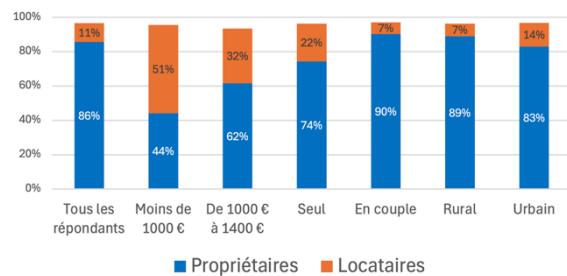
➤ Supprimer l'abattement fiscal de 10% sur les pensions de retraites

Cette mesure est totalement rejetée par 66 % des répondants.



Des retraités propriétaires de leur logement...

86 % des retraités qui nous ont répondu sont propriétaires de leur logement. 11 % seulement sont locataires. L'analyse montre que les locataires sont sur-représentés parmi les retraités qui disposent de petites pensions et deux fois plus nombreux en milieu urbain qu'en milieu rural. La proportion de locataires est trois fois plus élevée chez les personnes seules que chez les couples.

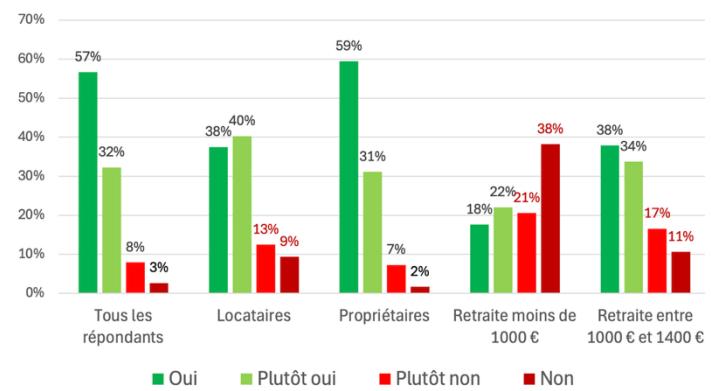


Mais leur logement n'est pas toujours adapté aux besoins

Globalement, 11 % des retraités interrogés vivent dans un logement qui n'est pas (ou mal) adapté à leurs besoins. Il y a peu de différences entre les réponses des urbains et des ruraux.

La modulation selon les niveaux de pension est beaucoup plus significative. Les personnes qui touchent des petites retraites sont nombreuses à être mal ou assez mal logées. C'est particulièrement criant pour celles et ceux qui ont moins de 1000 € de retraite mensuelle. Un nombre conséquent de retraités à faibles ressources habitent dans des « maisons de famille » héritées de leurs parents. Souvent, leurs revenus ne leur permettent pas de réaliser des travaux de rénovation ou d'aménagement. Plus d'un locataire sur cinq déclare que son logement n'est pas ou mal adapté.

Votre logement correspond-t-il toujours à vos besoins actuels ?

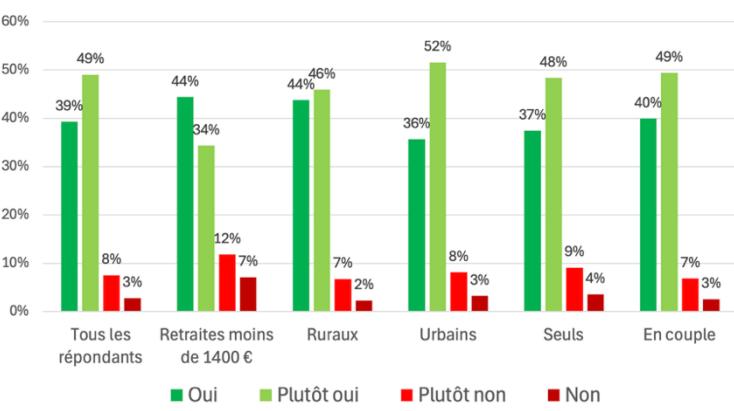


Les retraités se sentent en sécurité dans leur environnement de vie.

Le sentiment d'insécurité est minoritaire chez les retraités. Il préoccupe 19 % des retraités modestes qui vivent parfois dans un environnement social dégradé.

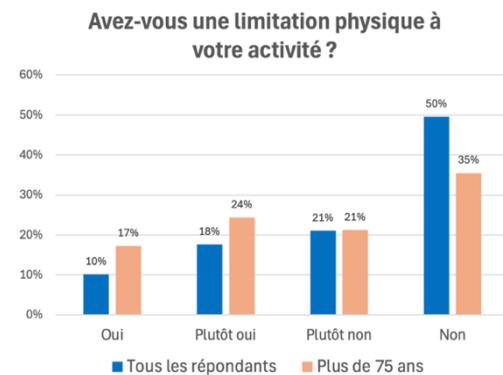
Le monde rural apparaît moins à risque que l'univers urbain, même si seulement 11 % des retraités urbains éprouvent un sentiment d'insécurité. Enfin, le fait de vivre seul aggrave peu le sentiment d'insécurité.

Votre environnement est-il sûr ?



Les limitations physiques augmentent après 75 ans...

28 % des répondants indiquent avoir une limitation physique à leur activité. Pour les plus de 75 ans, c'est naturellement plus marqué à 41%.



Et il est parfois difficile de trouver un médecin.

L'accès à un médecin généraliste est assez facile pour une majorité de répondants (80 %), mais c'est plus compliqué pour celles et ceux qui ont une petite retraite.

42% des répondants rencontrent des difficultés pour accéder à un médecin spécialiste.

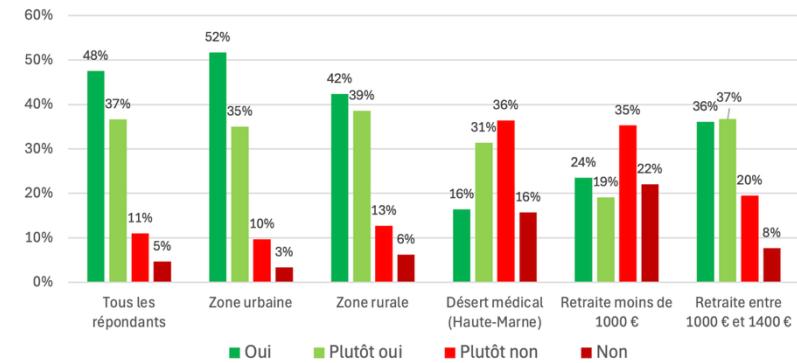
Nous avons pris la Haute-Marne (où 140 retraités ont répondu à notre questionnaire) comme département test des « déserts médicaux ». L'accès aux médecins spécialistes est particulièrement difficile dans ce département.

Vivre en milieu rural, avec de petits moyens, complique énormément l'accès à la consultation d'un spécialiste.

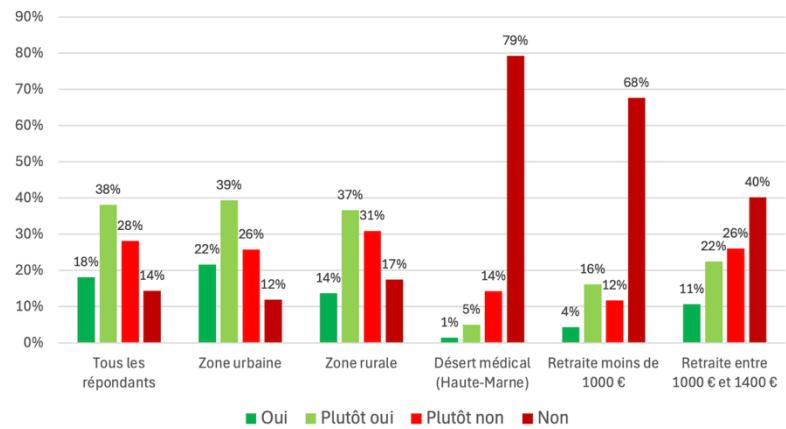
Lorsque la plupart sont conventionnés à honoraires libres, il y a un risque de renoncement aux soins.

Ce n'est pas sans raison que *lutter contre les déserts médicaux* arrive en tête des mesures prioritaires attendues par celles et ceux qui ont répondu au baromètre UNSA des retraités.

Avez-vous facilement accès aux services d'un médecin généraliste ?



Avez-vous facilement accès aux services de médecins spécialistes ?



Le renoncement aux soins n'est pas un phénomène marginal.

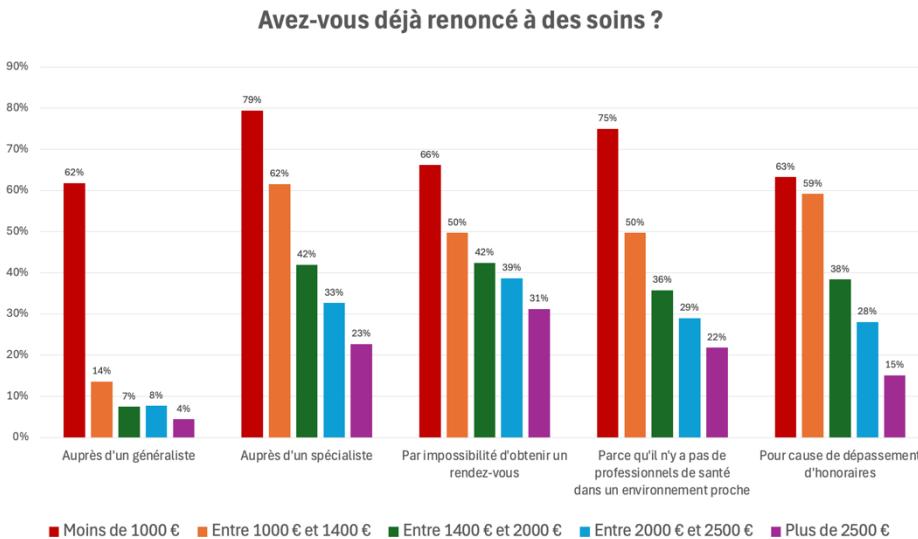
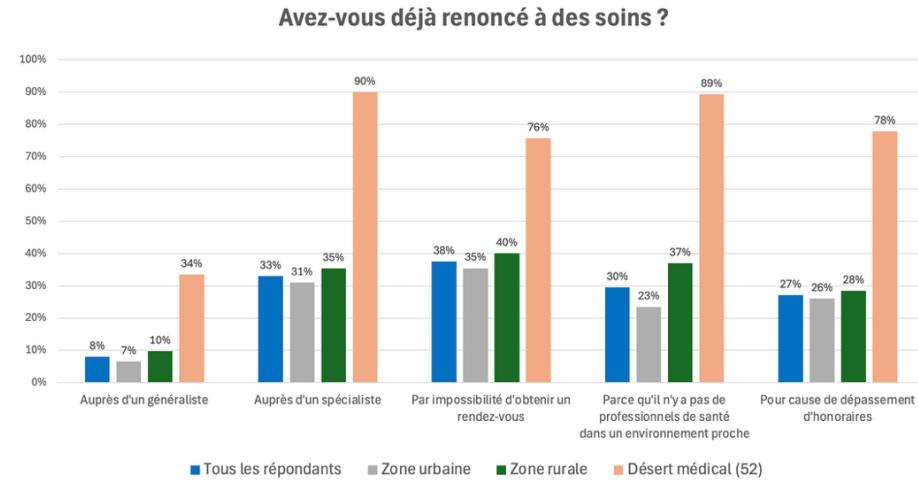
En 2025, dans un pays qui dispose d'un système de sécurité sociale, il est choquant que des personnes, âgées de surcroît, renoncent à se soigner tant pour des raisons économiques que par pénurie de professionnels de santé.

C'est pourtant la

situation que décrivent les réponses à notre questionnaire.

Un tiers de nos répondants ont déjà renoncé à des soins auprès d'un médecin spécialiste, soit dans l'impossibilité d'obtenir un rendez-vous, soit à cause de la distance à parcourir pour aller consulter. Le renoncement aux soins est très important dans notre département témoin des déserts médicaux. Entre l'absence de praticiens dans certaines spécialités (dermatologues, ophtalmologues, dentistes, ...), ceux qui ne prennent plus de nouveaux patients, les difficultés de transport, la situation est particulièrement inquiétante en Haute-Marne.

Notre questionnaire montre aussi de manière très nette, la dimension économique dans le renoncement aux soins. Quand on touche une pension de moins de 1400 €, se soigner n'est pas toujours la priorité... Près de deux tiers de nos répondants déclarent avoir renoncé à des soins pour cause de dépassement d'honoraires.



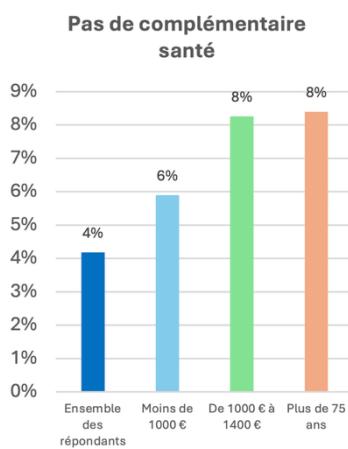
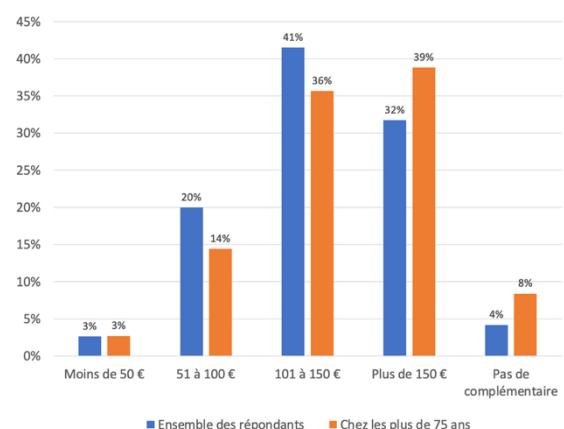
En expression libre, les répondants au baromètre ont tenu à nous faire part de leurs inquiétudes : l'extension des déserts médicaux, les difficultés d'accès aux soins, les délais d'attente très longs pour obtenir un rendez-vous, le manque de personnel hospitalier, provoquant saturation des urgences et absence de soins spécialisés, la fermeture ou la fragilisation des hôpitaux de proximité, sont perçus comme un facteur de perte d'autonomie.

Très chères complémentaires santé.

Les frais de complémentaire santé pèsent lourd sur le budget des retraités, même si dans le panel de nos répondants, les retraités disposant d'une pension supérieure à 2000 € sont majoritaires.

Chez les plus de 75 ans la proportion de ceux qui dépensent plus de 150 € par mois de complémentaire santé est plus importante. Et ils sont deux fois plus nombreux à ne pas disposer d'une complémentaire.

Montant mensuel de la complémentaire santé

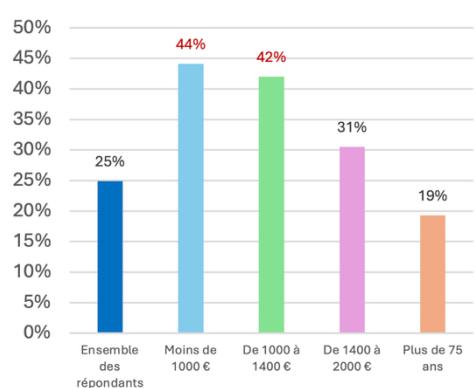


Les retraités modestes sont plus nombreux à ne pas avoir de complémentaire santé. Une partie des plus modestes peut bénéficier de la Complémentaire santé solidaire.

La demande d'une aide au financement de la complémentaire est exprimée par le quart des retraités, mais plus fortement par ceux qui disposent d'une petite pension. Les plus de 75 ans sont moins demandeurs. Ils sont probablement d'avantage concernés par des affections de longue durée, mieux remboursées par la Sécurité sociale.

En expression libre, des répondants ont souligné la charge financière croissante des complémentaires santé, les augmentations importantes des cotisations dès le départ en retraite et le reste à charge élevé. Ils expriment de la défiance face à l'opacité et les logiques marchandes du secteur de la santé.

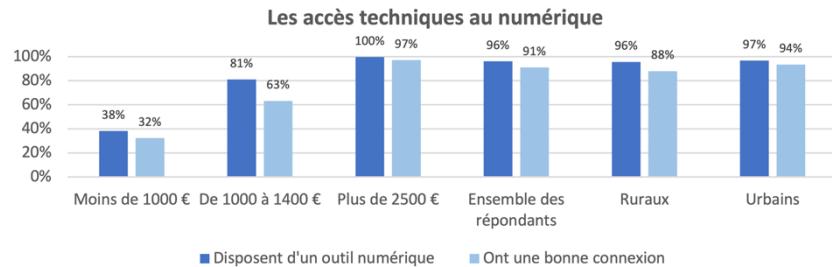
Aider les retraités à financer leur complémentaire santé



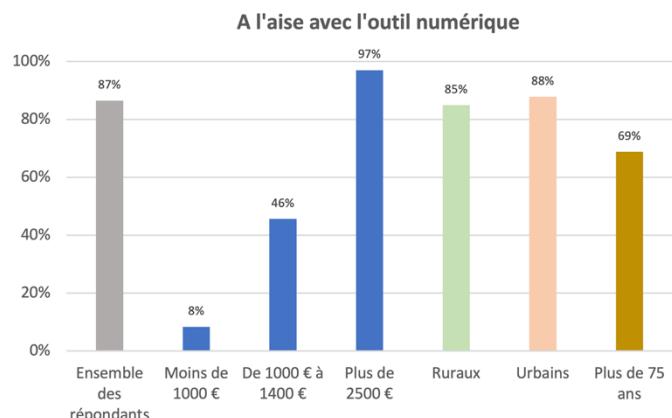
Le ressenti de la fracture numérique.

96 % des retraités qui ont participé à notre enquête disposent d'un outil numérique et 91% d'une bonne connexion. Cependant l'âge et le niveau de vie rendent plus difficile l'usage du numérique :

- Chez les plus de 75 ans, les retraités disposant d'un outil numérique sont seulement 93 % et 89 % ont une bonne connexion à Internet.
- Pour les retraités disposant d'une pension inférieure à 1000 €, seulement 38 % disposent d'un outil numérique et 32 % d'une bonne connexion à Internet.
- Avec une pension comprise entre 1000 et 1400 €, 81 % ont un outil numérique et 64 %, une bonne connexion.
- Les retraités vivant en zone rurale ont une connexion à Internet moins performante, avec 12 % de mauvaises connexions, contre 7 % en zone urbaine.



La fracture numérique est d'abord corrélée au niveau de pension. Alors que l'âge et la zone de résidence influent modérément sur les niveaux d'équipement et la qualité des connexions, les retraités modestes et plus encore très modestes sont sous-équipés et disposent de connexions de mauvaise qualité. Seulement 8 % des plus modestes se déclarent à l'aise avec le numérique et dans la tranche de pensions immédiatement supérieure, les retraités sont moins de la moitié à se considérer à l'aise avec ces nouvelles technologies.



L'âge demeure un facteur discriminant par rapport au numérique, mais moins que le niveau de revenus. Près d'un retraité sur trois, âgé de plus de 75 ans est en difficulté par rapport à la maîtrise du numérique.

Notre enquête montre clairement que l'accès aux services publics est dégradé par la généralisation des supports dématérialisés.

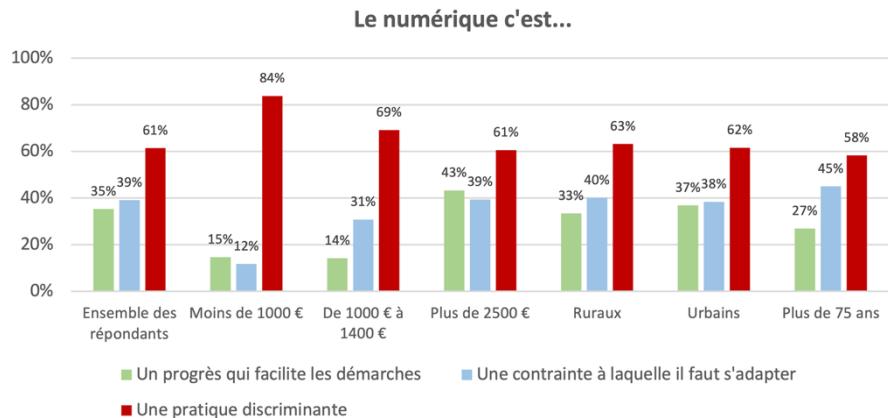
Quel que soit l'âge ou le niveau de pension, le recours massif au numérique est considéré comme une pratique génératrice de discriminations.

Nous avons relevé un paradoxe : les plus de 75 ans l'expriment plus faiblement. Ils ont la volonté de s'adapter.

Le sentiment de discrimination est en revanche très fort chez les plus modestes : sept retraités sur dix disposant

d'une pension de 1000 € à 1400 € et plus de huit retraités sur dix parmi celles et ceux qui disposent de moins de 1000 € de pension mensuelle. Les plus favorisés aussi, sont sensibles à ce problème. À peine 35 % des retraités considèrent le numérique comme un progrès. Pour près de 40 %, c'est une contrainte à laquelle il faut s'adapter.

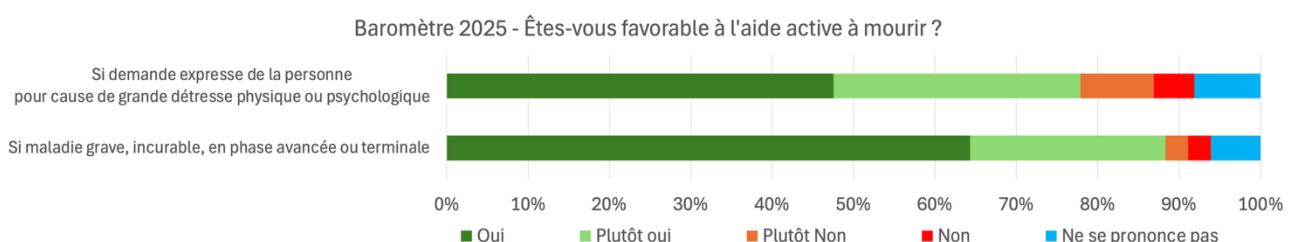
Dans le département de la Haute Marne, qui a collecté à la fois le plus de réponses de retraités modestes et le plus de réponses sur papier, 95 % des sondés considèrent le recours au numérique comme un facteur de discrimination.



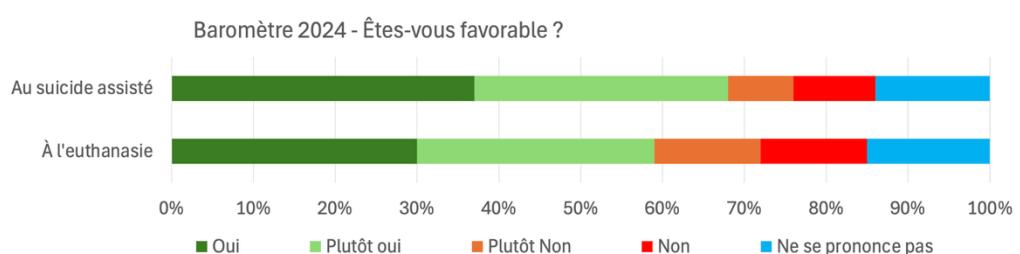
Sur la fin de vie, le choix des mots est important.

Après une convention citoyenne, réunie entre décembre 2022 et avril 2023, qui s'est prononcée à une grande majorité des votants (75,6 %) en faveur d'une évolution du droit vers une aide active à mourir, le projet de loi « Fin de vie », dont l'examen par l'Assemblée Nationale démarré en janvier 2024, a été interrompu et est toujours « en pause » en raison de la crise politique que traverse la France.

Les répondants au Baromètre se montrent largement favorables (88 %) à l'aide active à mourir en cas de maladie grave, incurable, en phase avancée ou terminale. Ils sont un peu plus réservés, mais toujours favorables (48 %) ou plutôt favorables (30 %) à l'aide active à mourir, en cas de demande expresse de la personne pour cause de grande détresse physique ou psychologique. Il n'y a pas de différence significative dans les réponses selon le sexe, le revenu ou le lieu d'habitat des répondants.



Les réponses sont sensiblement différentes de celles que nous avons obtenues lors du Baromètre 2024, où les questions portaient sur le suicide assisté et l'euthanasie.

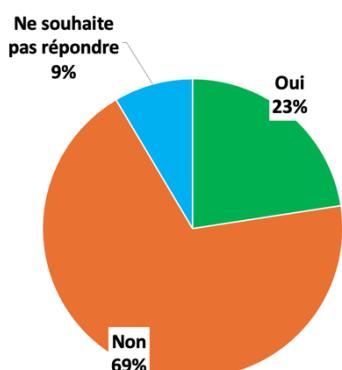


Cet écart significatif montre combien le choix des mots est important sur un sujet intime et parfois clivant, qui pourrait faire l'objet d'un référendum. Il y a des mots qui font peur !

La grande majorité des répondants (69 %) n'a pas rédigé de directives anticipées

9 % ne souhaitent pas répondre. Toutefois, près de 30 % des plus de 75 ans ont rédigé des directives.

Ces réponses sont très proches de celles qui ont été faites à la même question en 2024.



En conclusion...

L'édition 2025 du Baromètre UNSA des retraités met en exergue les difficultés multiples auxquelles sont confrontés les retraités disposant de petites pensions. Elle exprime aussi l'inquiétude des retraités sur les déserts médicaux.

En effet, la précarité affecte durement les retraités disposant de pensions inférieures à 1400 €, qui ont du mal à faire face aux dépenses d'entretien du logement, de mobilité, de chauffage. Pour les retraités disposant de moins de 1000 €, s'y ajoutent des privations alimentaires.

Ces retraités modestes sont confrontés à l'isolement social et plus nombreux que les autres à se sentir exposés aux maltraitances et à la discrimination par l'âge. Trop souvent, ils sont contraints de renoncer à des consultations médicales, soit par incapacité d'obtenir un rendez-vous, soit pour cause de dépassement d'honoraires. Leurs problèmes de pouvoir d'achat prennent le pas sur les questions de santé qui sont reléguées au second plan. Ils sont aussi fortement affectés par la fracture numérique.

Les retraités disposant de pensions comprises entre 1400 € et 2000 € connaissent également des difficultés multiples, même si c'est à un degré moindre. On peut parler de précarités pour les retraités vivant seuls, le plus souvent des femmes.

Loisirs et voyages relèvent du luxe pour les retraités disposant de moins de 2000 € de pension. Un luxe inaccessible pour les plus modestes.

Stigmatisés par la qualification de « boomers », accusés d'une posture immorale, les retraités qui ont répondu à notre enquête nous ont permis de rassembler des éléments s'opposant à cette description caricaturale de profiteurs hédonistes et égoïstes.

Ils sont huit sur dix à se considérer comme « utiles aux autres », six sur dix à s'investir dans le bénévolat et un sur deux à déclarer être ou avoir été aidant familial. Tout le contraire d'une posture égoïste !

A l'heure où l'on stigmatise la charge financière sur le budget de la nation que l'on impute aux retraites, il serait plus juste de considérer que l'essentiel des retraites ne relève pas de prestations sociales redistributives mais de salaires différés dont les droits ont été acquis par des contributions. Il faudrait également mesurer la part des richesses résultant du bénévolat des retraités et reposant sur le principe de solidarité.

Écarts importants de revenus, différences fortes de conditions de vie, tous les retraités ne sont pas confrontés aux mêmes réalités du quotidien. Le maintien de leur pouvoir d'achat s'impose et si un effort de solidarité financière peut être demandé aux retraités comme à tous les citoyens, celui-ci ne doit pas reposer sur la condition de retraité mais sur le niveau des revenus, dans un esprit progressif impliquant à égalité de contribution, actifs et retraités. Cela passe par une refonte de la fiscalité dans un sens plus équitable.